

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN

Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE DE VOL A VOILE

Représentée par son président, Monsieur Jean-Emile ROUAUX

Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2015** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **20 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive (20 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 535 590 €.

Article 2 :

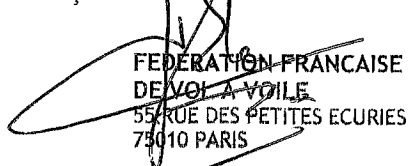
La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le **03/01/2015**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE VOL A VOILE


FEDERATION FRANÇAISE
DE VOL A VOILE
55 RUE DES PETITES ECURIES
75010 PARIS



p/ LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC

WISE LE **21/12/2015** DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ **2101.267.507**

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

jer

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Objectif 4: promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	38 090 €	35 090 €	34 090 €	4 000 €
Action 1	19 000 €	16 000 €	15 000 €	4 000 €
Structuration fédérale	19 000 €	16 000 €	15 000 €	4 000 €
Action 2	19 090 €	19 090 €	19 090 €	0 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	19 090 €	19 090 €	19 090 €	0 €
Favoriser l'accès des handicapés à la pratique du Vol à Voile en aménageant des planeurs (répartition nationale) Découverte de la pratique du vol à voile envers ces publics.	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Action 1	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Objectif 1: accroître la pratique sportive en apportant une attention particulière aux publics cible	233 000 €	149 000 €	135 000 €	98 000 €
Action 1	68 000 €	55 000 €	55 000 €	13 000 €
Structuration fédérale	20 000 €	15 000 €	15 000 €	5 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	48 000 €	40 000 €	40 000 €	8 000 €
Action 4	165 000 €	94 000 €	80 000 €	85 000 €
Professionnalisation de l'activité	55 000 €	32 000 €	22 000 €	33 000 €
Formations fédérales	110 000 €	62 000 €	58 000 €	52 000 €
Développer la pratique des jeunes par la mise en place de relations privilégiées avec les milieux éducatifs.	60 000 €	36 000 €	36 000 €	24 000 €
Action 1	60 000 €	36 000 €	36 000 €	24 000 €
Structuration fédérale	60 000 €	36 000 €	36 000 €	24 000 €
Faciliter l'accès à la pratique "loisirs"	57 000 €	29 000 €	29 000 €	28 000 €
Action 1	57 000 €	29 000 €	29 000 €	28 000 €
Structuration fédérale	57 000 €	29 000 €	29 000 €	28 000 €
Maintenir le niveau de nos compétiteurs pour les prochains rendez-vous internationaux.	94 500 €	54 000 €	39 500 €	55 000 €
Action 1	24 500 €	14 000 €	0 €	24 500 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	24 500 €	14 000 €	0 €	24 500 €
Action 2	70 000 €	40 000 €	39 500 €	30 500 €

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Collectif RELEVE - Stages et compétitions	70 000 €	40 000 €	39 500 €	30 500 €
S'inscrire dans une politique volontariste de développement durable (utilisation de moyens non polluant de mise en l'air) et continuer l'optimisation de remorqueurs moins polluant et bruyant.				
Action 1	37 000 €	31 000 €	30 000 €	7 000 €
Structuration fédérale	37 000 €	31 000 €	30 000 €	7 000 €
Objectif 3: préserver la santé des sportifs	12 000 €	12 000 €	12 000 €	0 €
Action 3	12 000 €	12 000 €	12 000 €	0 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	12 000 €	12 000 €	12 000 €	0 €
Objectif 2: maintenir le rang de la France dans le sport de compétition au niveau mondial				
Action 2	370 500 €	250 500 €	210 500 €	160 000 €
Aides personnalisées (AP)	370 500 €	250 500 €	210 500 €	160 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	20 500 €	20 500 €	20 500 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	80 000 €	60 000 €	50 000 €	30 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	270 000 €	170 000 €	140 000 €	130 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires				
Action 1	297 170 €	149 800 €	20 000 €	277 170 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	297 170 €	149 800 €	20 000 €	277 170 €
TOTAL	1 214 260 €	756 390 €	556 090 €	658 170 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

20 500 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

535 590 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

19 090 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

516 500 €

FFVV
29 RUE DE SEVRES

75006 PARIS

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Code Banque 10107	Code Guichet 00108	Code BIC BREDFRPPXXX
Numéro de compte 00710083710		Clé 01
Domiciliation BRED PARIS SAINT LAZARE TEL : 08.20.33.61.08		
Numéro de compte bancaire international (IBAN) : FR76 1010 7001 0800 7100 8371 001		